

Travailleurs/ses précaires de l'ESR: oubliéEs de l'effort de guerre !

Article initialement publié sur le site du NPA.



Victime de la logique néolibérale imposée graduellement depuis les années 2000, l'Enseignement supérieur fait aujourd'hui partie des sacrifiés dans « l'effort de guerre » contre le coronavirus. Dans cette période, et notamment du fait des coupes budgétaires successives au fil des gouvernements, les universités ne sont plus en mesure de garantir la sécurité de leurs travailleurs/ses, qui sont pour une bonne partie déjà précariséEs puisque la contractualisation représente aujourd'hui plus de 30% des emplois.

Si la situation des enseignantEs vacataires a *a minima* été mise en lumière par quelques mouvements protestataires, comme la grève de 2015 à Lyon 2, les étudiantEs employéEs par l'Université sont invisibiliséEs, car peu soutenuEs syndicalement, et trop peu nombreux/ses pour s'organiser. Ces dernierEs souffrent déjà en temps normal de la non-mensualisation des salaires, qui ne permet ni de bénéficier d'une rémunération régulière, ni de pallier les différences de longueur selon les mois : dans ces types de contrats spécifiques aux vacataires (qui représentent la (quasi) totalité des étudiantEs employéEs par l'université), les sommes varient donc selon le nombre de jours fériés ou simplement non travaillés. En outre, le contrat de vacation possède d'autres aspects précarisants, mais qui représentent une aubaine pour les établissements de l'Enseignement supérieur, soumis à une rigueur budgétaire toujours plus importante : unE vacataire ne peut prendre de congés payés, ni espérer de progression dans la carrière ; il s'agit bien souvent d'un poste à temps partiel destiné à combler un besoin qui se veut officiellement précis et non permanent, bien que le recours à ce type de contrat soit de plus en plus important et institutionnalisé, comme une alternative à un CDI jugé trop coûteux en termes d'obligations légales.

L'autonomie des universités tire vers le bas

HabituéEs à jongler entre obligations scolaires et professionnelles, ces jeunes travailleurs/ses subissent aujourd'hui de plein fouet le manque d'intervention de l'État sur ces enjeux de précarité. En effet, le gouvernement s'est défaussé de ses

responsabilités en refusant de prendre des mesures quant à la gestion des contrats de vacances depuis la fermeture des campus le 16 mars. Ce choix semble rentrer dans le cadre de la loi LRU de 2007, qui, en rendant les universités plus autonomes, a véritablement entériné le dogme néolibéral dans la gestion de l'enseignement supérieur : une plus grande compétition entre les facultés, la fin des filières dites « non rentables » du fait de budgets propres à chacune... En bref, cette décision va dans le sens d'un désengagement de l'État, qui laisse une totale liberté aux établissements dans le paiement ou non de leurs vacataires, selon leurs sensibilités mais surtout selon leurs moyens.

Ainsi, à Rennes 1, après l'annonce d'un mois d'avril non payé, c'est finalement la solution du télétravail qui a été choisie, et de manière très verticale car l'administration est restée insensible aux tentatives de communication de la part des syndicats. Ce choix est très problématique et inégalitaire. En effet, les salarié.es ne sont pas forméEs à ces nouvelles tâches, qui nécessitent également des conditions de travail optimales, aussi bien en termes d'environnement qu'en termes de conditions matérielles (ordinateurs, internet). De plus, pour percevoir leur salaire, ces étudiant.es devront réaliser quoi qu'il en coûte leurs heures mensuelles traditionnelles en dix jours, du fait de la lenteur administrative dans la distribution des consignes.

Austérité partout

La situation des vacataires de l'enseignement supérieur en dit long sur la conception actuelle du gouvernement. On a déjà pu être témoins de la logique austéritaire imposée aux hôpitaux, alors même que ceux-ci sont les premiers outils de lutte contre la crise sanitaire. On connaissait également l'incapacité du gouvernement à imposer des mesures contraignantes aux grands capitalistes en matière de protection des salariéEs, comme l'arrêt de toute production non essentielle. Ainsi, face à ce manque de responsabilité de l'État, y compris vis-à-vis de ces domaines publics qui entrent traditionnellement dans sa sphère d'intervention directe, le doute n'est plus permis : travailleurs et travailleuses du privé comme du public sous les ordres d'une même classe, qui n'a à la bouche que rigueur budgétaire pour les unEs et valorisation des profits pour les autres. La sécurité du peuple, sanitaire ou économique, passe après !

Paul B, le 29 avril 2020